



Jean PRORIOL, Président
et le Bureau de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité
de la Haute-Loire

vous propose de suivre **une formation en informatique** :

Les réseaux sociaux : outil de promotion et de communication *par Campus26*

Mercredi 10 avril 2019 (8h30 – 12h et 13h30 – 17h)
Campus26 – 10, rue Pierre Farigoule – Le Puy-en-Velay

Programme :

- Présentation des principaux réseaux sociaux : définition et historique, à quoi servent-ils ? modes de fonctionnement, les règles de confidentialités, la sécurité, le vocabulaire ...
- Utilisez et distinguez les différents types de réseaux sociaux : les réseaux grands publics à usage professionnels (Facebook, Twitter, MySpace), les réseaux exclusivement professionnels (Viadeo, LinkedIn...), conseils d'utilisation,
- Communiquer efficacement sur les réseaux sociaux : découvrir et se repérer dans l'interface, s'inscrire, se créer un compte professionnel ou personnel, optimiser son profil, personnaliser sa page (photos, contenus), définir ses paramètres de confidentialités (gérer sa vie privée ou e-réputation), diffuser du contenu, ajouter des applications (photos, vidéos...), utiliser les méthodes de recherche ...

***Cette formation payante est destinée uniquement aux Elu(e)s.
Attention nombre de places limité***

Tarifs de la formation :

- ***Adhérent * : 230€ par participant***
- ***Non-adhérent : 345€ par participant***

Les frais de formation peuvent être pris en charge dans le cadre du budget formation de la collectivité ou du DIF élus.

En ce qui concerne le remboursement des frais de formation dans le cadre du DIF élus, une demande préalable doit être déposée par l'élue(e) auprès de la CDC (un délai de plus de 2 mois est nécessaire à l'étude de la demande).

Seules les formations dispensées par des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur bénéficient d'une prise en charge dans le cadre de ce dispositif.

***Pour vous inscrire, merci de renvoyer par mail le coupon ci-joint à l'AMF 43
avant le 25 janvier 2019 dernier délai***

***(Accompagné du dossier de demande de financement DIF élus complété pour les élu(e)s
souhaitant la prise en charge des frais dans le cadre du dispositif DIF élus de la CDC).***

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'AMF 43.

****Est considérée comme « adhérent » la collectivité qui est à jour du règlement de sa cotisation auprès de l'AMF 43.***

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Intitulé de la formation : Les réseaux sociaux : outil de promotion et de communication

Date : le mercredi 10 avril 2019 (8h30 – 12h et 13h30 – 17h)

Lieu : Campus 26 – 10, rue Pierre Farigoule – 43000 Le Puy en Velay

Participant(e) :

Nom - Prénom :

;

Adresse personnelle :

.....

Collectivité :

Fonction au sein de la collectivité :

N° de mobile : **Adresse email :**

Modalités d'inscription

Inscription payante :€ par participant soitX.....participants =€

Règlement à effectuer dès réception de la facture (coût des formations TTC)

L'inscription aux formations est obligatoire.

Les demandes d'inscriptions des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

L'AMF 43 se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Toute annulation à moins de 5 jours de la session ne saura dispenser du règlement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence non justifiée au moins 5 jours à l'avance.

Bulletin à renvoyer impérativement avant le 25 janvier 2019 par mail à assodesmaires43@orange.fr

SIGNATURE DE L'ELU(E)